

FICHE INSCRIPTION EPREUVES DE SELECTION EN IFSI

Accès à la formation préparant au diplôme d'Etat d'Infirmier

INFORMATIONS CNIL : Les informations mentionnées dans ce document feront l'objet d'un traitement automatisé. Conformément à l'article 27 de la loi n°78 du 6 Janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès au fichier informatique établi par le C.R.I.H pour les informations le concernant.

Les résultats peuvent être diffusés sur les sites des instituts.

La réglementation vous autorise à vous opposer à ce que votre nom apparaisse.

Si vous n'autorisez pas la publication de votre nom dans le cadre de la diffusion des résultats, seul votre numéro de candidat.e sera inscrit.

Affichage autorisé

Signature :

Affichage non autorisé

En application à l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, vous êtes invité.e à formuler 2 choix :

IFSI du choix n°1 :

IFSI du choix n°2 :

LIBELLER EN LETTRES CAPITALES

NOM.....

NOM MARITAL.....

PRENOM.....

NATIONALITE (en toutes lettres).....

DATE DE NAISSANCE / / SEXE masculin /
féminin /

COMMUNE DE NAISSANCE..... DEPARTEMENT / /

ADRESSE.....
.....

VILLE..... CODE POSTAL / /

TEL / / / / / / / / / / PORTABLE / / / / / / / / / /

MAIL.....@.....

N° de sécurité sociale :

Date d'expiration de la pièce d'identité :

Etes-vous en situation de handicap ? Oui Non

Candidat.e.s relevant de la formation professionnelle continue ayant 3 ans minimum de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription.

Etes-vous détenteur.trice

D'un diplôme ? Oui Non

Si oui, lequel ?.....(joindre la copie)

Je demande mon inscription

- Les droits d'inscription aux épreuves demeurent acquis à l'Institut et ne seront pas remboursés quelle que soit la cause d'empêchement éventuel à concourir. En cas d'annulation ou de report d'une ou plusieurs épreuves, aucun dédommagement ne sera appliqué.

- Le.la candidat.e est tenu de passer les épreuves au lieu indiqué sur la convocation et ne sera pas accepté.e dans un autre centre. Le.la candidat.e qui n'a pas reçu sa convocation doit impérativement contacter l'institut où il.elle s'est inscrit.e en amont des épreuves.

« J'atteste avoir pris connaissance du règlement du regroupement (consultable sur le site internet de l'institut www.ch-arles.fr ou à l'institut, et m'engage à le respecter. »

« J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'IFSI d'Arles (consultable sur le site internet de l'institut www.ch-arles.fr ou à l'institut ».

« Je soussigné.e atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document. »

Fait à.....le.....

Signature :

INSCRIPTION 2022

FPC

RESERVE A L'ADMINISTRATION

PHOTO

Date réception dossier : / /

N° Candidat.e :

Code IFSI n°1 :

Code IFSI n°2 :

Pièces déposées :

- 1 photo d'identité
- 3 enveloppes à fenêtre affranchies au tarif en vigueur
- Copie de la pièce d'identité
- Droits d'inscription : 140€
- Chèque N°.....
- Banque.....

Notification MDPH ou médecin habilité

Aménagement

Copie.s du ou des certificat.s de travail

Curriculum vitae

Lettre de motivation

Copie du ou des diplôme.s détenu.s

Copie.s attestation.s de formation continue

Copie du diplôme



CONSTITUTION DU DOSSIER

(Arrêté du 31 Juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier)

Année 2022



GCS Aix Marseille Université

Le dossier d'inscription complet doit être parvenu à l'IFSI au plus tard le

Mardi 8 mars 2022

(A 23h59 cachet de la poste faisant foi)

POUR TOUS LES CANDIDAT.E.S, fournir :

- La fiche d'inscription fournie par l'institut de votre 1^{er} choix, dûment remplie ;
- 1 photo d'identité, nom et prénom indiqués au verso (à coller sur la fiche d'inscription) ;
- La photocopie **recto verso** d'une pièce d'identité **en cours de validité** comportant la mention « *J'atteste la conformité à l'original de la présente copie* », datée et signée par le.la candidat.e ;
- 3 enveloppes autocollantes à **fenêtre**, format 21.5 x 11, affranchies au tarif en vigueur ;
- **Les droits d'inscription** : lors du dépôt du dossier, les candidat.e.s doivent s'acquitter du montant des droits d'inscription aux épreuves de sélection qui s'élève à **140 Euros**, payable par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de «*du Trésor Public du CH d'Arles*», (en précisant au dos : **vos nom, prénom, ainsi que l'intitulé : sélection IFSI**) ;
- Un ou plusieurs certificats du ou des employeurs, ou tout justificatif officiel, attestant à la date d'inscription de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale ;
- Les diplômes obtenus ;
- Les attestations de formation continue ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation.



**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU RENDU HORS DELAI SERA REJETE
AUCUN DOSSIER NE SERA RESTITUE**

DATES IMPORTANTES

Dates des épreuves orales : **Du Lundi 28 mars 2022 au Jeudi 12 mai 2022**

Résultats d'admission : **Jeudi 2 juin 2022 à 15h00**

Rentrée : **Lundi 5 septembre 2022**

Les résultats des épreuves de sélection pour l'entrée à l'IFSI du CH d'Arles seront affichés à l'Institut et sur notre site internet : www.ch-arles.fr (aucun résultat ne sera donné par téléphone)